

Faits divers/Justice

Collonges-sous-Salève

78 chiens découverts chez un couple de retraités

Mercredi 8 avril, les membres Animaux Secours d'Arthaz-Pont-Notre-Dame sont intervenus dans une maison pour récupérer de nombreux chiens qui vivaient à l'intérieur. « Les services vétérinaires nous avaient signalé une vingtaine d'animaux à récupérer mais au final nous en avons recueilli 78 ! », s'exclame Alain Torrano, directeur d'Animaux Secours. Les deux véhicules prévus n'ont pas suffi, un troisième a dû être dépêché en urgence. « Je ne croyais pas que cela pouvait exister », raconte le directeur qui en a pourtant vu d'autres. Dans la petite maison des hauts de Collonges, il a trouvé des chiens partout : sous le lit, dans les placards, etc. Manquant de soins, les animaux vivaient dans leurs excréments. « L'odeur était insupportable. Malgré les masques, on ne pouvait pas rester plus de cinq minutes à l'intérieur », détaille Alain Torrano.

Les 78 chiens, de race bichon, ont été emmenés sur le site d'Arthaz où un vétérinaire les a auscultés un par un. Mais le manque de place a vite posé problème : la capacité d'accueil du refuge est de 50 places et 47 étaient déjà occupées avant l'arrivée des bichons... Animaux Secours a sollicité la SPA du Chablais et d'autres associations des environs mais cela n'a pas été suffisant. Un appel a été lancé pour trouver des familles d'accueil et de nombreux particuliers se sont spontanément manifestés. Les chiens ne peuvent pas encore être adoptés : « Nous devons les garder 90 jours en attendant une décision de justice », précise le directeur.

Une enquête d'une dizaine d'années

Cela faisait une dizaine d'années qu'Animaux Secours enquêtait sur cette situation à Collonges. Un couple de personnes âgées occupe cette demeure où la femme recueillait ces chiens. Non stérilisés, les animaux se sont multipliés et ont commencé à provoquer des



C'est dans une maison en état d'insalubrité que vivaient les animaux, sans soins adéquats. Ils ont été pris en charge par Animaux Secours et les refuges alentours.

© Animaux Secours

nuisances. Les voisins ont déposé des plaintes ainsi que les randonneurs qui empruntent l'itinéraire d'Orjobet, la maison étant située au départ du sentier. « Ils étaient suivis depuis longtemps par les services sociaux du Département », in-

dique Georges Etallaz, maire de Collonges-sous-Salève. Sous la pression d'Animaux Secours, la Direction départementale de protection des populations s'est finalement décidée à intervenir le 8 avril. Sur place, pompiers et gen-

darmes n'ont pas été de trop pour calmer la femme qui s'est opposée au retrait de ses chiens et qui a dû être maîtrisée pour récupérer le dernier qu'elle avait dans les bras. « Nous nous occupons des animaux mais il faudrait aussi traiter le pro-

blème humain », plaide Alain Torrano qui regrette la lenteur des démarches administratives.

Le maire de Collonges-sous-Salève devrait prendre un arrêté d'insalubrité pour la maison. Le propriétaire de celle-ci, un resour-

tissant suisse, devra alors la remettre en état pour la rendre à nouveau habitable. Dans l'inter-

valle, le couple serait relogé.

YVES GALLARD

www.animaux-secours.fr,
04 50 36 02 80.

Annemasse

Il s'enfuit du commissariat pendant sa garde à vue

Le 12 avril, à 1 h 45, un conducteur fait ronfler le moteur de sa voiture avenue Emile-Zola.

Lors du contrôle de police, l'homme de 22 ans présente des signes d'ivresse et détient 0,7 g de cannabis. Refusant de se soumettre aux tests d'alcoolémie et de stupéfiants, il est placé en garde à vue. Mais parvient à s'enfuir vers 14 h 30 du commissariat profitant

d'une absence de surveillance. Il sera finalement retrouvé vers 22 h 15, au pied de son immeuble à Vétraz-Monthoux fumant un joint. Il tente à nouveau de s'enfuir mais est rapidement rattrapé.

Déferé en comparution immédiate le 13 avril, il a éclopé d'une peine de dix mois de prison ferme, dont huit pour les faits d'évasion.

G. R.

Annemasse

Il met en vente une voiture volée sur Internet

Une Audi, volée avec ses clés et sa carte grise depuis le 10 janvier à Ferney-Voltaire dans l'Ain, avait été repérée par les policiers d'Annemasse. Elle était stationnée dans une résidence rue Jules-Verne et placée sous surveillance.

Le 4 avril, une annonce de mise en vente de ce véhicule a été détectée par un policier sur le site Internet Le bon coin. Un rendez-

vous avait alors été fixé à l'annonceur par les forces de l'ordre en se faisant passer pour un acheteur potentiel. Le receleur, âgé de 27 ans et domicilié à Bellegarde, a été interpellé lors de la présentation du véhicule.

L'enquête a montré que les clés avaient été dérobées chez la victime. Il a été déferé jeudi 9 avril au tribunal de Thonon.

EN BREF

Gaillard. Interpellé avec plusieurs couteaux

Le 8 avril à 22 h 15, les gardiens de la paix ont interpellé un homme rue de la Paix. La patrouille s'était rendue sur place pour une rixe. Sur place, les policiers sont entrés dans l'immeuble et ont découvert que l'un des protagonistes de la rixe avait en sa possession des armes blanches. Alors qu'il a tenté d'échapper à l'interpellation dans un premier temps, l'homme a finalement été appréhendé. Pendant sa fuite, il avait jeté ses couteaux au sol. Ramené au commissariat, l'homme de 33 ans sans domicile fixe, a été placé en garde à vue et ses armes ont été saisies. Présentant des blessures reçues lors de la bagarre, il a été transporté par les sapeurs pompiers à l'hôpital afin d'être examiné.

Gaillard. Bilan de la police aux frontières

Du jeudi 2 au mercredi 8 avril, la PAF de Gaillard a procédé à l'interpellation de 33 personnes, dont 28 étaient en situation irrégulière. Parmi elles, sept ont été conduites au centre de rétention administrative de Lyon Saint-Exupéry, six en Italie et trois en Suisse.